

**Séance du Conseil Général de SAUBRAZ**  
**du jeudi 16 juin 2016 à 20h15**

---

Président : M. Raphaël Monney

Le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

**Ordre du jour** :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Démission/s et assermentation/s
4. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil général
5. Préavis municipal n°01-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 58'000.- pour la réfection des façades et volets du bâtiment de l'Auberge communale (Place du Village 5)
6. Préavis municipal n°02-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 122'148.60 pour l'aménagement d'un terrain multisports et d'un espace de jeux pour les enfants
7. Préavis municipal n°03-2016 relatif à la rémunération des autorités communales et du Règlement concernant les vacations de la Municipalité et du Conseil Général
8. Préavis municipal n°04-2016 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2015
9. Propositions individuelles et divers

Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 : ce dernier a été affiché dès 19h15 dans la salle communale et publié sur le site internet de la Commune.

## **1. Appel**

Membres présents : 28 /65

Membres excusés : 2

Membres absents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente ensuite l'ordre du jour qui ne soulève aucune remarque.

## **2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

## **3. Démission/s et assermentation/s**

Le Président n'a reçu aucune annonce de démission. Par contre, il a reçu une demande d'assermentation.

Le Président procède à l'assermentation de M. Bernard Arnoldi.

L'assemblée compte désormais 29 membres présents sur 66.

## **4. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil général**

Aucune communication.

## **5. Préavis municipal n°01-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 58'000.- pour la réfection des façades et volets du bâtiment de l'Auberge communale (Place du Village 5)**

Nicole Huguenin, Municipale, présente le préavis municipal. Celui-ci ayant été envoyé aux membres avec la convocation, la lecture n'est pas requise.

Elle rappelle la conclusion du préavis qui demande au Conseil général :

1. D'accorder un crédit de CHF 58'000.- pour la réfection des façades du bâtiment de l'Auberge communale (Place du Village 5).
2. De financer ces travaux par la liquidité courante.
3. D'amortir ces travaux sur 10 ans.
4. Cet investissement n'induit pas de charges d'exploitation.

Didier Barbay, membre de la commission de gestion, lit le rapport de ladite commission, qui conclut au refus de ce préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Nicole Huguenin explique que seuls deux devis sur les trois demandés ont été présentés à la CoGes. Le descriptif ne peut pas être totalement identique sur tous les devis ; si c'est ce que l'on souhaite, il faut engager un architecte qui prépare un appel d'offres et cela a un certain coût. Le troisième devis non présenté à la CoGes dépassait d'env. CHF 14'000.- Elle ajoute que le devis choisi est de toute façon inférieur aux autres. Elle explique que la Municipalité a déjà travaillé avec d'autres entreprises de la région et que l'entreprise choisie a aussi déjà travaillé pour la Commune à sa plus grande satisfaction. Enfin, cette entreprise est très compétitive.

Bernard Gysin trouve que le montant est excessif pour de la peinture. Il suggère de demander à d'autres entreprises de la région.

Philippe Urfer serait dérangé de voir les échafaudages avec un panneau d'une entreprise de Pompaples et souhaite que les entreprises de la région soient sollicitées même si elles sont plus chers et non retenues au final.

Steve Paux rappelle que la Municipalité a déjà demandé aux entreprises du coin qui sont à chaque fois plus cher ; elles ne s'alignent pas et restent plus cher. De plus, elles ne veulent plus faire de devis parce qu'elles ne sont pas retenues au final et veulent dorénavant faire payer l'établissement des devis.

Didier Barbay précise que c'est important de présenter trois devis avec le préavis ; en l'occurrence, les comparaisons sont impossibles. Il ajoute qu'il doit y avoir au moins le même cahier des charges pour l'établissement de ces devis.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée sur le préavis municipal n°01/2016.

Résultat du vote :      Oui : 3                      Non : 15                      Abstentions : 6

La décision suivante est prise :

**Le Conseil général de Saubraz**

- **vu le préavis municipal n°01/2016 relatif à une demande de crédit de CHF 58'000.- pour la réfection des façades et volets du bâtiment de l'Auberge communale (Place du Village 5)**
- **entendu le rapport de la commission chargée de son étude**
- **considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

**Décide**

**De refuser le préavis tel que présenté.**

Le Président remercie la Municipalité et la commission de gestion pour leur travail.

**6. Préavis municipal n°02-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 122'148.60 pour l'aménagement d'un terrain multisports et d'un espace de jeux pour les enfants**

Steve Paux, Municipal, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

1. D'accorder un crédit de CHF 122'148.60 pour l'aménagement d'un terrain multisports et d'un espace de jeux pour les enfants.
2. De financer cet aménagement par la trésorerie ordinaire.
3. D'amortir ces travaux sur 10 ans.
4. Cet investissement induit des charges d'entretien estimées à CHF 3'000.-/an.

Didier Barbay, membre de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut au refus de ce préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Steve Paux s'est renseigné sur les autres entreprises actives dans le domaine : elles sont toutes plus cher. Il n'y a pas moins cher que le devis présenté. Il approuve l'idée suggérée par la CoGes d'engager un professionnel pour suivre le chantier.

À la question de Romain Cleuet, Steve Paux répond que dans le devis il manque les montants pour les arbres et les meubles pour un total d'env. CHF 8'000.- à CHF 9'000.-

Bernard Gysin trouve que, depuis 20 ans, on se plaint du manque d'argent de la Commune mais on présente toujours des demandes de crédits.

À la question de Jeanine Isch, il est répondu que l'utilisation de la place de jeux sera sous la responsabilité des utilisateurs.

Steve Paux explique qu'une commission consultative, nommée par la Municipalité, composée de 7 personnes, a accompagné la municipalité dans l'élaboration de ce préavis municipal et que tous ses membres ont très bien accueilli le projet.

À la question de Romain Cleuet sur les horaires, Daniel Barbezat répond que le règlement de police permet des activités bruyantes de 06h00 à 22h00. Il ajoute qu'il y aura aussi un règlement spécifique à la place de jeux ; ça n'est toutefois pas prévu qu'elle soit fermée le dimanche.

Didier Barbay espère qu'on pourra faire une place de jeux mais craint quand il entend les termes « restrictions d'horaire ».

Steve Paux ajoute que des voisins de la future place de jeux faisaient partie de la commission consultative, qu'ils étaient présents lors des séances, qu'ils sont favorables à ce projet et ont donné leurs idées.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à mains levée.

Résultat du vote :      Oui : 6                      Non : 11                      Abstentions : 7

La décision suivante est prise :

**Le Conseil général de Saubraz**

- **vu le préavis municipal n°02/2016 relatif à une demande de crédit de CHF 122'148.60 pour l'aménagement d'un terrain multisports et d'un espace de jeux pour les enfants**
- **entendu le rapport de la commission chargée de son étude**
- **considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

**Décide**

**De refuser le préavis.**

Le Président remercie l'assemblée pour sa participation à ce vote.

**7. Préavis municipal n°03-2016 relatif à la rémunération des autorités communales et du Règlement concernant les vacations de la Municipalité et du Conseil Général**

En préambule, Daniel Barbezat précise que la Municipalité a compris que le Conseil général voulait plus d'éléments et qu'il n'était pas opposé aux projets proposés. La Municipalité reprendra ces dossiers et reviendra avec de nouveaux préavis. Il ajoute qu'à Saubraz il y a 85 enfants scolarisés et qu'il prend le non au vote précédent comme un encouragement.

Daniel Barbezat, Syndic, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

1. D'adopter le préavis 03-2016 et d'octroyer les indemnités suivantes relatives à la rémunération des autorités communales à partir du 1er juillet 2016 :

**Indemnité fixe par an**

Municipaux :	CHF 5'000.-
Syndic :	CHF 7'000.-
Président du Conseil général :	CHF 500.-

Secrétaire du Conseil général :	CHF 700.-
Huissier :	CHF 300.-
Scrutateur :	CHF 100.-

### **Vacations**

Municipalité :	CHF 35.-/heure
Conseil général :	CHF 30.-/heure

### **Frais**

Kilomètres	CHF 0.70/km
Téléphone	CHF 360.-/an
Fournitures, matériel	CHF 100.-/an

2. D'adopter le règlement concernant le traitement fixe, les vacances et le remboursement des frais.

Didier Barbay, membre de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut au refus de ce préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

Daniel Barbezat relève que la CoGes semble d'accord avec l'augmentation du bureau et avec l'augmentation des indemnités fixes. Il présente un tableau comparatif des heures de vacances des Communes de la région. De plus, il ajoute que quand une entreprise facture CHF 25.- (ce qui est le prix actuel de l'heure de Commune) il s'agit des prestations des apprentis ou de personnes non qualifiées.

Vincent Gobat ajoute que les vacances de CHF 25.- n'ont pas été adaptées en 2011 et donc elles datent d'il y a très longtemps. Il faut donc comprendre que l'augmentation de 40% que relève la CoGes est répartie sur 10 ans au moins.

Philippe Urfer rappelle que lors de l'emprunt pour l'épuration on a fait des efforts. La Commune n'est pas riche. Il ajoute qu'en 2014 on nous a dit qu'il fallait fusionner parce qu'on est pauvre et maintenant on veut dépenser.

Daniel Barbezat précise que c'est traditionnel de présenter ce préavis en fin de législature.

Le Président, ajoute que pour le Bureau du Conseil général c'est une bonne chose que ces montants soient formalisés ainsi que les directives et que c'est pourquoi cela figure dans ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à mains levée.

Résultat du vote :      Oui : 7                  Non : 9                  Abstentions : 11

La décision suivante est prise :

**Le Conseil général de Saubraz**

- **vu le préavis municipal n°03/2016 relatif à la rémunération des autorités communales et du Règlement concernant les vacations de la Municipalité et du Conseil Général**
- **entendu le rapport de la commission chargée de son étude**
- **considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

**Décide**

**De refuser le préavis.**

**8. Préavis municipal n°04-2016 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2015**

Steve Paux, Municipal, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

Article 1 : d'accepter les comptes de l'année 2015 tels que présentés.

Article 2 : d'approuver la gestion de l'exercice 2015.

Article 3 : de donner décharge au boursier, à la commission de gestion, à la municipalité actuelle.

Didier Barbay, membre de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui conclut à l'acceptation de ce préavis tel que présenté.

Les membres de la Municipalité présentent chacun leur tour leur rapport de gestion pour l'année 2015.

Félix Baiche demande si le prix du gaz ne devrait pas fluctuer pour garder la même marge à imputer à l'entretien du réseau.

Vincent Gobat répond qu'il faut attendre les comptes 2016 pour voir si on peut encore baisser le prix. Il ajoute que la marge est suffisante et que le réseau est complet ; il n'y a pas d'extension prévue et seul l'entretien courant doit être fait mais le réseau est en bon état.

Félix Baiche demande ce qu'il en est du projet de bouclage du réseau d'eau.

Vincent Gobat répond qu'effectivement une réflexion sur la vision de la distribution d'eau devrait être entreprise à l'avenir. Actuellement, il s'agit d'une distribution en étoile mais cela ne se fait plus. Le bouclage sera nécessaire mais il s'agit d'un projet qui doit être pensé sur 10-15 ans avec différentes étapes. De plus, le réservoir devra être raccordé au réseau de

Gimel pour garantir la distribution d'eau en cas de pénurie ou de pollution. Aujourd'hui, il n'y a pas de solution si ce n'est acheter de l'eau au prix fort. La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à mains levées.

La décision suivante est prise à l'unanimité :

#### **Le Conseil général de Saubraz**

- **vu le préavis municipal n°04-2016 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2015**
- **entendu le rapport de la commission chargée de son étude**
- **considérant que cet objet figure à l'ordre du jour**

#### **Décide**

**Article 1 : d'accepter les comptes de l'année 2015 tels que présentés.**

**Article 2 : d'approuver la gestion de l'exercice 2015.**

**Article 3 : de donner décharge au boursier, à la commission de gestion, à la municipalité actuelle.**

Le Président remercie l'assemblée.

### **9. Propositions individuelles et divers**

Armin Bänziger remercie la Municipalité pour son excellent travail et le dévouement de ses membres. Il regrette que l'auberge soit fermée le week-end. Il ajoute qu'un projet de place de jeux pour les enfants est une bonne idée mais que la sécurité routière est oubliée. Il relève que :

- il faut faire un cheminement piéton pour aller à Gimel ;
- au chemin du Cachet, la circulation a fortement augmenté ; il y a 30 ans qu'il demande que ce soit limité à 30km/h. ou bordiers autorisés ;
- il y a beaucoup de chauffards y compris les véhicules de l'armée ;
- il faut réagir avant l'accident.

Daniel Barbezat répond qu'il a justement une réunion prévue prochainement avec le Voyer au sujet de différents points y compris cette question de la sécurité routière qui n'est pas oubliée. La respiration financière de la Commune permet de remettre ces dossiers au jour.

Vincent Gobat ajoute que certains dossiers avaient été mis de côté et l'énergie injectée dans le projet de fusion ; maintenant ces projets seront relancés.



Bernard Arnoldi demande si le Contrôle des habitants distribue les données des habitants au BVA.

Daniel Barbezat répond que le Contrôle des habitants est délocalisé et que la Municipalité n'a jamais donné son accord sur cette question. Mais il se renseignera.

À la question de Félix Baiche sur la gravière de Borire, Daniel Barbezat répond que le service cantonal responsable a rendu une décision stipulant que la zone de Borire est définie comme agricole et que le concassage et le dépôt de matériaux exogènes n'y sont pas autorisés. Le Tribunal a confirmé cette décision de fermeture. Le terrain devra redevenir de la zone agricole à la charge de l'entreprise Le Coultre SA. À l'heure actuelle, celle-ci n'a plus le droit de ramener des matériaux.

Philippe Urfer demande pourquoi les décès ne sont plus affichés au pilier public.

Cecilia Costa répond que ce sont les familles qui décident s'il y a affichage ou non.

À la question de Félix Baiche sur la LAT, Daniel Barbezat répond qu'il n'y a aucune consigne particulière si ce n'est la limite d'augmentation de population. Aujourd'hui, il n'y a aucun problème à Saubraz pour délivrer des permis de construction alors que dans certaines communes des demandes de permis se voient recevoir des oppositions du Canton. L'ARCAM essaie de son côté de faire pression sur les députés du Grand Conseil. La loi cantonale sera probablement votée en fin d'année. Les syndicats essaieront aussi de leur côté de faire pression.

Sylvie Monney demande ce qu'il en est de la gravière des Ursins.

Daniel Barbezat répond qu'il n'y a aucune nouvelle. Dès que le permis d'exploiter sera demandé, il s'agira d'être vigilant.

Edmée Borel demande ce qu'il en est du crapauduc.

Daniel Barbezat répond qu'il n'y a aucune nouvelle si ce n'est que les travaux sont prévus cet été.

Pour terminer, le Président appelle Nicole Huguenin et Cecilia Costa à se rendre devant l'assemblée et leur remet à chacune un bouquet de fleurs. Il les remercie, en son nom et au nom du Conseil général, pour leur respectivement 10 et 5 ans de service à la collectivité au sein de la Municipalité.

Le Président remercie la Municipalité le boursier, la CoGes et annonce que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 13 octobre 2016.

Il souhaite une bonne soirée à tous et un bon retour dans les foyers.

La séance est levée à 22h16.

Pour le Conseil général :

Le président :

La secrétaire :

Raphaël Monney

Barbara Kammermann